

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC  
AU 105/03

ÉFAI – 030254 – AMR 19/006/2003

*Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.*

## CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ

**BRÉSIL Carmelia Pereira dos Santos (f), syndicaliste  
Luis Ferrari (h), prêtre**

**Personne tuée :  
Nivaldo Brandão de Oliveira (h)**

Londres, le 16 avril 2003

Amnesty International est vivement préoccupée par la sécurité de Carmelia Pereira dos Santos et du prêtre Luis Ferrari, qui habitent tous deux la ville d'Andaraí, dans l'État de Bahia (nord-est du Brésil). Ces personnes ont récemment été la cible de menaces de mort liées aux activités qu'elles mènent en tant que défenseurs des droits humains.

Carmelia Pereira dos Santos et Luis Ferrari ont tous les deux dénoncé les actes de torture qui auraient été infligés à Nivaldo Brandão de Oliveira au poste de police d'Andaraí, où il est mort pendant sa garde à vue. Ils continuent à ce jour d'œuvrer en vue de faire traduire en justice les responsables présumés de ces agissements. Nivaldo Brandão de Oliveira avait été arrêté le 15 février 2003 alors qu'il rendait visite à sa petite amie, qui était en garde à vue au commissariat d'Andaraí. Sous l'emprise de l'alcool, Nivaldo Brandão de Oliveira aurait sauté par-dessus une barrière à l'intérieur de l'établissement, ce qui lui avait valu d'être appréhendé. Des résidents vivant à proximité du poste de police ont déclaré qu'ils avaient entendu les cris d'un homme que l'on battait plus tard dans la soirée. D'autre part, des personnes détenues au poste de police ont indiqué qu'elles avaient vu le chef du commissariat frapper Nivaldo Brandão de Oliveira.

Ces dernières semaines, Carmelia Pereira dos Santos et Luis Ferrari ont tous deux reçu un certain nombre de menaces anonymes par téléphone. Leurs interlocuteurs les ont avertis expressément que s'ils continuaient de se mêler de cette affaire, leurs vies seraient en danger. Dans des appels téléphoniques qu'elle a reçus à son domicile, Carmelia Pereira dos Santos s'est vu déclarer : « *Tu n'as rien à faire avec Nivaldo* » et « *Le serpent va frapper* ». Luis Ferrari a lui aussi reçu de nombreux appels de menaces. Un correspondant anonyme lui a notamment dit : « *On va te tuer, de la même façon qu'on a tué ce nègre [Nivaldo Brandão de Oliveira]* ».

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

Dans son rapport sur le thème de la torture, publié en 2001, le Rapporteur spécial des Nations unies sur la torture a indiqué qu'il s'agissait d'une pratique « *généralisée et systématique* » au Brésil. Elle est utilisée en vue d'arracher des « *aveux* », de dominer, d'humilier et de contrôler les personnes privées de liberté, d'extorquer de l'argent ou de servir les intérêts criminels des fonctionnaires corrompus. Les actes de torture sont directement imputables à des agents de l'État, notamment des membres de la police civile ou militaire ainsi que des gardiens de prison, ou sont infligés avec leur complicité. Amnesty International a publié deux rapports sur le thème de la torture au Brésil dans le cadre de sa campagne mondiale pour l'abolition de la torture (veuillez vous reporter aux documents *Brazil: 'They treat us like animals' Torture and ill-treatment in Brazil* [Brésil. « *Ils nous traitent comme des animaux* ». Torture et mauvais traitements au Brésil], AMR 19/022/01, octobre 2001 et « *Déni d'humanité* » : Torture, surpeuplement et brutalités dans les postes de police de Minas Gerais, AMR 19/003/02, mars 2002). Malgré l'existence au Brésil d'une loi qui érige la torture en infraction, il est rare que des poursuites soient engagées aux termes de ses dispositions. Par ailleurs, les personnes qui dénoncent des actes de torture et d'autres formes de violations des droits humains imputables à des représentants de l'État sont souvent elles-mêmes menacées.

**ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en portugais ou dans votre propre langue) :**

– dites-vous préoccupé par les menaces de mort dont Carmelia Pereira dos Santos et Luis Ferrari ont été la cible à Andaraí, dans l'État de Bahia ;

– priez instamment les autorités brésiliennes de prendre des mesures pour assurer la protection de Carmelia Pereira dos Santos et de Luis Ferrari, selon les souhaits de ces personnes ;

– appelez les autorités à conduire dans les meilleurs délais une enquête approfondie et impartiale sur ces menaces de mort, à rendre publiques les conclusions de ces investigations et à traduire en justice les responsables présumés ;

– faites part de votre inquiétude à l'idée que ces menaces semblent être liées à l'action menée par Carmelia Pereira dos Santos et Luis Ferrari autour du décès en garde à vue de Nivaldo Brandão de Oliveira, qui a été retrouvé mort au commissariat d'Andaraí le 16 février 2003 ;

– engagez les autorités à mener dans les plus brefs délais une enquête approfondie et impartiale sur la mort de Nivaldo Brandão de Oliveira, à rendre les résultats de ces investigations publics et à déférer les responsables présumés à la justice ;

– demandez instamment que tout policier soupçonné d'avoir infligé des actes de torture à Nivaldo Brandão de Oliveira soit démis de ses fonctions pendant la durée de l'enquête ;

– s'il s'avère que Nivaldo Brandão de Oliveira a été soumis à des actes de torture, dites que ceux-ci doivent faire l'objet de poursuites en vertu de la Loi 9 455 relative à la torture, adoptée au Brésil le 7 avril 1997.

#### **APPELS À :**

##### **Gouverneur de l'État de Bahia :**

Exmo. Sr. Governador do Estado da Bahia  
Exmo. Sr. Paulo Ganem Souto  
Centro Administrativo da Bahia  
Prédio da Governadoria  
3ª Avenida 390, Plataforma 4  
41750-300 Salvador – BA  
Brésil

**Télégrammes:** Governador do Estado da Bahia, Salvador – BA, Brésil

**Fax :** +55 71 371 0610

**Formule d'appel :** *Vossa Excelência*, / Monsieur le Gouverneur,

##### **Secrétaire d'État à la Sécurité publique de l'État de Bahia :**

Secretário de Segurança Pública do Estado da Bahia  
Exmo. Sr Edson Sá Rocha  
Centro Administrativo da Bahia  
4ª Avenida 430, 3º andar  
41750-300 Salvador – BA, Brésil

**Télégrammes :** Secretário de Segurança Pública do Estado da Bahia, Salvador – BA, Brésil

**Fax :** +55 71 370 1823

**Formule d'appel :** *Exmo. Sr. Secretário*, / Monsieur le Secrétaire d'État,

##### **Procureur général de l'État de Bahia :**

Procurador Geral de Justiça do Estado da Bahia  
Exmo. Sr Achilles de Jesus Sirqara Filho  
Av. Oceânica, 1949 – Ondina  
40170-110 – Salvador – BA, Brésil

**Télégrammes :** Procurador Geral de Justiça do Estado da Bahia, Salvador – BA, Brésil

**Fax :** +55 71 339 8447 (Si un correspondant vous répond, veuillez dire : « *fax, por favor* »)

**Formule d'appel :** *Exmo. Sr Procurador*, / Monsieur le Procureur général,

##### **Secrétaire d'État à la Justice et aux Droits humains de l'État de Bahia :**

Secretário de Justiça e Direitos Humanos do Estado da Bahia  
Exmo. Sr Sérgio Sanche Ferreira  
Centro Administrativo da Bahia – 4ª Av.  
41750-300 – Salvador – BA, Brésil

**Télégrammes :** Secretário de Justiça e Direitos Humanos do Estado da Bahia, Salvador – BA, Brésil

**Fax :** +55 71 370 8398

**Formule d'appel :** *Exmo. Sr Secretário*, / Monsieur le Secrétaire d'État,

#### **COPIES À :**

##### **Ministre fédéral de la Justice :**

Ministro da Justiça  
Márcio Thomaz Bastos  
Ministério da Justiça  
Esplanada dos Ministérios  
Bloco « T », Edifício Sede  
70712-902 Brasília – D.F., Brésil

##### **Commission des droits humains de l'Assemblée législative de l'État de Bahia :**

Comissão de Direitos Humanos da Assembleia Legislativa da Bahia  
Palácio Deputado Luís Eduardo Magalhães  
Av. Luiz Viana Filho, s/nº  
41746-900 – Salvador – BA, Brésil

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Brésil dans votre pays.

#### ***PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.***

**APRÈS LE 28 MAI 2003, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.**

---

*La version originale a été publiée par Amnesty International,  
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.  
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -  
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents.  
Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : [www.efai.org](http://www.efai.org)*